



## Saint-Malo. Tribunal de commerce : « Il y aura une hécatombe en 2021 »

L'année 2020 a été plutôt calme, malgré la crise sanitaire. Mais le président du tribunal de commerce (1), Joël Taledec, pense que le pire est devant pour les entreprises du tourisme : 25 % risquent de ne pas s'en sortir. Joël Taledec, président du tribunal de commerce de Saint-Malo - Dinan, fait part de ses inquiétudes.

Les dépôts de bilan ont-ils été plus importants en 2020, comparés à 2019 ?

Les redressements judiciaires ont augmenté de 45 %, passant de 22 à 32 procédures. Mais peu d'entreprises réussissent à s'en sortir. Les liquidations judiciaires sont, elles, en baisse de 39 %, avec 59 décisions, contre 96 en 2019.

Mais globalement, c'est une année plutôt calme, car les entreprises sont sous perfusion, grâce aux aides de l'État, liées à la crise sanitaire.

Quels secteurs ont été les plus impactés ?

La restauration, l'hôtellerie, tout ce qui touche au tourisme. Le prêt-à-porter, quelques pharmaciens et des boulangers aussi.

C'est plus difficile aussi pour les entreprises d'environ dix salariés. Les charges sont plus importantes : le loyer, les charges fixes, le chômage partiel. Alors que certaines entreprises ont gagné autant d'argent, voire plus qu'avant. Mais c'est le calme avant la tempête.

Vous pensez qu'il y aura des surprises en 2021 ?

Les douze tribunaux de l'Ouest pensent que 25 % des entreprises touristiques risquent de ne pas s'en sortir. Oui, il y aura une hécatombe. Surtout dans les entreprises de moins de dix salariés. Elles risquent de souffrir à la réouverture. Est-ce que les clients seront au rendez-vous ?

Les prêts garantis par l'État doivent commencer à être remboursés en mars. Il est question de les reporter d'un an. L'accès au crédit, pour les petites entreprises qui n'ont pas suffisamment de trésorerie, sera difficile. Celles qui sont tombées malades à cause du Covid devront réaliser des prouesses. Mais elles devraient s'en sortir, surtout dans la région. Chaque cas est particulier.

Quels sont vos moyens d'action ?

Il ne faut pas que les entreprises attendent d'être dans la tempête pour venir nous voir, car il est déjà trop tard. Le tribunal de commerce organise des rendez-vous prévention. Des juges du tribunal de commerce sont spécialisés. Il y en a eu 70 en 2020, en lien avec la chambre de commerce ou l'[association Egée](#), qui apporte des conseils aux TPE et PME.

Mais prévention ne veut pas dire soin. Notre rôle est d'accompagner les entreprises. Et lorsqu'un mandataire est nommé, il peut négocier avec les banquiers, l'Urssaf, la TVA, l'État. Ces gros créanciers sont les seuls à pouvoir accompagner ces entreprises.

(1) Le territoire couvert comprend le nord de l'Ille-et-Vilaine et le bassin de la Rance (Dinan, Taden...) jusqu'à Jugon-les-Lacs. Soit un territoire de 300 000 habitants et 22 000 entreprises.

www.ouest-france.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 605



[Visualiser l'article](#)



Joël Taledec, président du tribunal de commerce de Saint-Malo - Dinan.

DR

0zXuW-40i5pCQR3W78ieK0fsPbjoCJhtZkb5G9UJCUusy9DTCSR7dNpPZ71Lz49FQvsSX3yuLLb7jqtKRm72UliqHGGlrQyqoULyC73aDZE0GUy